
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

10 janvier 2019

TRAVAUX SALLE DES MARIAGES/CONSEIL

Les travaux de la salle des mariages/conseil devraient commencer ce début d'année. Un devis a été signé pour le nettoyage, ponçage des murs pour un montant de 2000 €. L'entreprise Sallensonnet va intervenir rapidement.

TRAVERSEE DE CURSEILLE

Le montant des travaux d'aménagement voirie et trottoirs est estimé à 923 394 TTC €.

A déduire Subvention	224 654 € conseil départemental
	116 627 € région pour l'aménagement piétons et arrêts de bus scolaires.
	10 675 € au titre des amendes de police
Reste à charge pour la commune	571 438 €

Le montant des travaux pour réseaux secs, électricité, télécom et haut débit est estimé à 297 087 € TTC.

A déduire	110 965 € participation Syane
Reste à charge pour la commune	186 122 €

IMMEUBLE LE VUAN

Pour la construction de l'immeuble « Le Vuan », la clôture de Mr Hemmeler gênait et a dû être enlevée. Aujourd'hui nous devons remettre cette clôture, et régulariser le foncier pour sa haie plantée sur le domaine public. Devis Artémis accepté pour un montant de 1512 €.

COMMISSION DES IMPOTS

Chaque année le service du cadastre demande de réunir la commission des impôts pour évaluer et mettre à jour les constructions nouvelles, agrandissements, ou toutes modifications cadastrales. Cette commission examinera en même temps les dossiers de biens vacants sans maître. Elle se réunira en février ou mars.

PLU

Le PADD (Plan d'aménagement de développement durable) a été rédigé et débattu une première fois par le conseil municipal, et des modifications ont été apportées. Il faut aujourd'hui relire ce document et vérifier que toutes les remarques ont bien été prises en compte.

URBANISME

- DP JULIENNE Marcel, La Crosse, création d'une piscine enterrée. Avis favorable
- PC DE STEFANO Nicolas, La Motte, modification façades, pose bardage, régularisation de l'agrandissement. Avis favorable.
- PC modificatif DUPRAZ Louis, Les Ruhins, suppression bardage, auvent et porte fenêtre. Avis favorable.
- DP DETRAZ Laurent, Les Reybaz, réfection toiture de la remise. Avis favorable.

ACQUISITION BIEN SANS MAITRE

L'acte d'acquisition du bien sans maitre par la commune (parcelle située en haut de Curseille) a été signé. Cette parcelle (privée jusqu'à présent) dessert plusieurs habitations dont une nouvelle construction à venir. Afin que l'accès devienne public et soit accessible pour toutes les habitations, il convient de créer une servitude de passage tout usage pour régulariser les passages aériens et sous-terrain. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique créant la servitude de passage au profit des parcelles construites. Les frais seront à la charge du propriétaire de la future parcelle à construire.